

REUNION GACCSR

COMPTE RENDU

Date : 10 octobre 2022

Heure : 18h00

Présidé par : Sylvain ROSAY

EN PRESENCE DE

Patricia BROUARD

Patricia ROSAY

Erika FERRY

Jean-Luc HANIN

Dominique VERNICHON

Mathilde DEBLONDE

ORDRE DU JOUR

Foulées de la communauté – Bilan

Assemblée Générale

1-FOULEES DE LA COMMUNAUTE - BILAN


Dans l'ensemble tout s'est bien passé avec un bon retour de la CU quant à l'organisation de l'évènement.

Pôle commissaire : Les commissaires étaient à leur poste et les courses se sont déroulées sans problème.

Protection civile : Une personne a fait un malaise sur le 10km, le commissaire de course a appelé aussitôt le responsable pour intervention de la protection civile. Le coureur a été pris en charge par la protection civile. Le coureur a voulu continuer sa course, la protection civile l'a laissé repartir. Il a fait un second malaise à l'arrivée. Il a de nouveau été pris en charge par la protection civile. P Brouard a pris des nouvelles de ce coureur 2 jours plus tard. Il va bien, il aurait fait un malaise par manque de préparation et mauvaise alimentation.

La question se pose sur la responsabilité du club de laisser ce coureur repartir après un premier malaise . C'est la protection civile qui l'a autorisé à repartir sans même en informer le responsable de la course.

Se pose aussi la question des certificats médicaux. En effet environ 40% des athlètes n'avaient pas de certificat médical ou licence à jour le jour de la course. Pour ces personnes on leur fait signer une décharge. Elle n'a pas de valeur, on ne le fera plus. On risque d'avoir encore moins d'athlètes l'année prochaine, en effet les foulées se déroulent toujours en septembre et bon nombre d'athlètes n'ont pas mis à jour leur nouvelle licence à cette date.



Le balisage : L'arrivée n'était pas assez visible, bon nombre d'athlètes ralentissaient au niveau de la ligne de départ qu'ils pensaient être la ligne d'arrivée (ce sera réglé quand nous aurons une arche d'arrivée).

Il faudrait ajouter des barrières tout le long de la ligne droite avant l'arrivée, car des personnes étaient sur la piste, et il y a eu des bousculades entre coureurs et visiteurs.

Pôle Récompenses : Il y a eu un souci sur ce pôle en effet contrairement au règlement (voir annexe), les catégories ont été regroupées, beaucoup d'athlètes (courses adultes et enfants) n'ont pas eu les récompenses méritées, ce qui a créé une frustration chez certains. Il nous reste donc beaucoup de coupes non distribuées. On sera vigilants à ce que ça ne se reproduise pas l'année prochaine.

Pôle Ravitaillement : Il y a beaucoup de reste de boissons, ce sera utilisé pour l'AG du 21/10. Le chocolat chaud a connu beaucoup de succès. Pour le ravitaillement en eau à l'arrivée, le stand a été enlever trop tôt sans raison.

Pôle organisation course : Pour le relais, il faut que les 2 coureurs aient un dossard, car on ne pouvait pas savoir qui participait à la course.

Pour la marche, il n'y avait que 12 participants. Si on veut attirer plus de monde il faut réduire le distance (soit une boucle de 5kms ou bien 1 grande et 1 petite boucle pour faire un 7 kms)

Pour l'année prochaine il faut avoir plus d'athlètes GACCSR en effet peu d'athlètes participaient aux courses. Nous avons besoin de beaucoup moins de bénévoles qu'avant (lorsqu'on organisait le semi-marathon), cela doit permettre à ceux qui souhaitent courir ou marcher de le faire.

Pourquoi avons-nous eu si peu d'athlètes ? est-ce qu'il faut revoir notre communication ? Les diffusions sont faites auprès des clubs, sur la page facebook et sur le site internet, mais on ne met plus les banderoles sur les 2 rond points. Voir à en mettre de nouveau l'année prochaine ?

Pour attirer plus de monde, on pourrait proposer un barbecue ou un food truck après la course. A rediscuter.

2-ASSEMBLEE GENERALE

Le président de la CU souhaite venir à l'AG du 21 octobre si son agenda le lui permet. Nous en aurons la confirmation dans les prochains jours. En effet le GACCSR est un club dynamique avec l'organisation de plusieurs manifestations notamment le cross scolaire qui attirent toujours beaucoup d'enfants du canton, l'organisation des foulées de la communauté et le cross FSGT. Le GACCSR est aussi présent avec beaucoup de bénévoles dans les manifestations sur Saint Romain, comme par exemple la fête du cirque, les célébrations du 14 juillet, la journée des associations et Octobre Rose.

A l'assemblée générale seront récompensés 3 hommes et 3 femmes pour leur assiduité dans les entrainements, les courses et missions de bénévolat. On remettra aussi leurs récompenses aux champions départementaux de cross , en effet cela n'a pas pu être fait plus tôt à cause des restrictions sanitaires.

3-AUTRES

28/01/23 : Cross FSGT. Le dossier est monté, le château est réservé, le parcours est défini

22/10/22 : Pour octobre Rose, organisation par Saint Romain d'une course loisir et d'une marche soutenue d'environ 10kms. Départs 10h15 et 10h30 au parc Eco. Sylvain a envoyé un mail aux athlètes du club pour participer à l'évènement. A voir s'il y a un code vestimentaire pour cette manifestation (Sylvain se charge de demander à la mairie)

CPM Industries renouvelle sa subvention pour le cross scolaire (maillots pour les enfants), et fait don d'une partie de sa production de miel pour récompenser les bénévoles.

Sylvain a demandé aux 13 membres du bureau s'ils souhaitaient poursuivre. Tout le monde a répondu positivement.

21/12/22 : jour de la prochaine réunion aura lieu la remise des dons aux 2 associations (Amis des résidents et la fraternelle)

13/01/23 : Galettes des Rois, la salle est réservée

Date de la prochaine réunion : Assemblée générale le 21 octobre à 18h30 au Siroco

REGLEMENT FOULEES DE LA COMMUNAUTE

ORGANISATION

Le G.A.C.C.S.R organise le 18 septembre 2022 les 15^{èmes} Foulées de la Communauté.
Cette manifestation est constituée de 4 compétitions :

1. LA MINI GALOPETTE	800 M	Départ 09H00
2. LA GALOPETTE	1600M	Départ 09H15
3. MARCHE SPORTIVE	10 KM	Départ 09H30
4. COURSE EN INDIVIDUEL	10 KM	Départ 10H00
RELAIS	10 KM	Départ 10H00

Attention !! Concernant le relais :

Le 1^{er} relayeur (A) fait 10 km et le 2^{ème} relayeur (B) fait 5 km. Le 1^{er} relayeur prend le départ et récupère le relayeur B au 5^{ème} km, A et B font les 5 derniers km ensemble.

CATEGORIES

Mini Galopette : Ecoles Athlé et Poussins

Galopette : Benjamins et Minimes

Marche Sportive : Cadets à Vétérans

10 Km et relais : Cadets à Vétérans

INSCRIPTIONS

MARCHES SPORTIVES - 10 KM INDIVIDUEL ET RELAIS

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR INTERNET, le site "Normandie Course A Pied" vous propose de vous engager directement sur les épreuves chronométrées. Le paiement en ligne est sécurisé et vous disposez d'un visuel sur tous les engagements.

Inscriptions possibles sur internet jusqu'au vendredi 16 septembre 2022 19h00

INSCRIPTIONS SUR PLACE : samedi après-midi de 14h00 à 17h00 avec une majoration de 2 € et dimanche matin majoration de 3 €.

ENFANTS : GALOPETTE et MINI GALOPETTE

INSCRIPTIONS PAR MAIL à Mathilde DEBLONDE à l'adresse mail suivante emathilde14@hotmail.fr Bulletin individuel d'inscription sur notre site : gaccsr.com

INSCRIPTIONS SUR PLACE Samedi après-midi de 14h00 à 17h00 et dimanche matin à partir de 8h00

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le dimanche matin au Parc Eco Normandie, au Château de Gromesnil à St Romain à partir de 8h00

Ce sont des dossards avec puce jetable.

MONTANT DES INSCRIPTIONS

MINI GALOPETTE ET GALOPETTE	GRATUIT
MARCHE SPORTIVE et 10 KM INDIVIDUEL	10 €
RELAIS 10 KM	20 €

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la FFA : La participation aux Foulées de la Communauté est subordonnée à la présentation :

Pour les licenciés : une copie de la licence FFA, FSGT ou triathlon avec mention « athlétisme ».

Pour les non licenciés ou autres licences sportives : une copie du certificat médical, datant de moins d'un an avec la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

Pour les Ecoles Athlé, Poussins, Benjamins et Minimes

PARTICIPATION DES MINEURS : L'autorisation parentale est obligatoire et doit être signée par l'un des parents pour que l'enfant mineur puisse participer à la compétition.

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou future, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve.

ASPECT MEDICAL

Une assistance médicale est assurée par la Protection civile. Le ou les médecins peuvent décider de la mise hors course d'un athlète.

SANITAIRES

Il n'y aura pas de douche mise à disposition des coureurs. 2 WC seront à disposition.

RAVITAILLEMENTS

1 point de ravitaillement (eau) au km 5, sur le parcours.

Ravitaillement à l'arrivée

Toasts Boudin de St Romain

RESPECT DE LA NATURE

Chaque participant se doit de respecter l'environnement : pas de jets de déchets en dehors des ravitaillements. Les gobelets en plastique sont désormais interdits.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

CLASSEMENTS

Le G.A.C.C.S.R fait appel à la Société "*SMILE EVENTS 27*" pour s'occuper de la gestion des résultats.

Les catégories pour les classements s'appliquent en fonction du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Un classement général et par catégorie est effectué à l'issue de chaque course (sans cumul). Ces résultats seront affichés et seront disponibles dans la soirée sur www.gaccsr.com et www.normandiecouseapied.com.

RÉCOMPENSES

Récompenses pour tous : choix d'un lot lors du retrait des dossards.

GALOPETTE & MINI GALOPETTE

La remise des récompenses se fera à la fin des courses.

3 premiers et 3 premières de chaque catégorie

RELAIS/MARCHE/10 KM individuel

La remise des récompenses aura lieu à partir de 11h30 à la charreterie

Un classement scratch sera établi comme suit :

SCRATCH (SANS CUMUL)

10 KM MARCHE 3 PREMIERS Hommes & Femmes
1^{er} de chaque catégorie Masters

10 KM Individuel 3 PREMIERS Hommes & Femmes
1^{er} de chaque catégorie Masters

RELAIS : 1^{er} relais Hommes
 1^{er} relais Femmes
 1^{er} relais Mixte
 Dernier relais master

DROIT D'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser sans contrepartie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées de la Communauté sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu à l'initiative de la FFA sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné, licencié ou non, doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

SÉCURITÉ

Les accompagnateurs ou suiveurs (en vélo ou autre moyen de locomotion) sont interdits sur les parcours. Le non-respect de cette disposition entrainera la disqualification de l'athlète.

RGPD

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité ou la santé (Annulation pour cause COVID) des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves.

Pour toute annulation due à la crise sanitaire, votre inscription sera automatiquement reportée à 2023.

En cas de limitation du nombre de participants, les coureurs non retenus se verront remboursés de la somme de leur inscription.

CONNAISSANCE DU REGLEMENT

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît prendre connaissance du règlement et l'accepter en totalité sans aucune réserve.